

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

Honneur –Fraternité- Justice

Ministère des Pêches et de l'Economie Maritime

Ministère du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme

Ministère de la Santé

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable

VISA : DGLTEJO

015
**Arrête conjoint n° 015 /MPEM/MCIT/MS/MEDD
portant modification de certaines dispositions de l'arrêté
conjoint n°2860 MPEM/MCAT/MSAS/SEPME du 16
novembre 2006 relatif aux contrôles officiels applicables
aux produits de la pêche destinés à l'exportation vers les
marchés de l'Union Européenne, modifié**

**Le Ministre des Pêches et de l'Economie Maritime, la Ministre du Commerce, de
l'Industrie et du Tourisme, le Ministre de la Santé et le Ministre de
l'Environnement et du Développement Durable.**

- Vu la loi n°2015-017 du 29 juillet 2015 portant Code des Pêches;
- Vu le décret n°2015-159 du 1er octobre 2015 portant règlement général d'application de la loi n°2015-017 du 29 juillet 2015 portant Code des Pêches ;
- Vu le décret n° 94-030 du 8 mars 1994 relatif aux normes d'hygiène et de salubrité et aux conditions d'inspection sanitaire et de contrôle régissant la production et la mise sur le marché des produits de la pêche ;
- Vu le décret n° 81-062 du 2 avril 1981 portant réglementation de l'inspection sanitaire et du contrôle de salubrité des produits de la pêche destinés à l'alimentation humaine ;
- Vu le décret n° 157-2007 du 6 septembre 2007 relatif au conseil des ministres et aux attributions du Premier ministre et des ministres ;
- Vu le décret n° 296 – 2018 du 30 octobre 2018 portant nomination des membres du Gouvernement;
- Vu le décret n° 211-2017 du 29 mai 2017 fixant les attributions du Ministre des Pêches et de l'Économie Maritime et l'organisation de l'administration centrale de son Département ;
- Vu le décret n° 88-2015 du 12 mars 2015 fixant les attributions du Ministre de la Santé et l'organisation de l'administration centrale de son Département ;
- Vu le décret n° 198-2014 du 14 octobre 2014 fixant les attributions du Ministre du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme et l'organisation de l'administration centrale de son Département ;
- Vu le décret n° 057-2014/PM du 11 mars 2014 fixant les attributions du Ministre l'Environnement et du Développement Durable et l'organisation de l'administration centrale de son Département ;
- Vu le décret n° 2007-066 du 13 mars 2007 portant création d'un Office National d'Inspection Sanitaire des Produits de la Pêche et de l'Aquaculture et fixant ses règles d'organisation et de fonctionnement, modifié par le décret n° 2008-117 du 8 mai 2008 ;
- Vu l'arrêté conjoint n° 2860 MPEM/MCAT/MSAS/SEPME du 16 novembre 2006 relatif aux contrôles officiels applicables aux produits de la pêche destinés à l'exportation vers les marchés de l'Union Européenne;

ARRÊTENT

Article Premier : Les dispositions de l'article 24 de l'arrêté conjoint n° 2860 MPEM/MCAT/MSAS/SEPME du 16 novembre 2006 relatif aux contrôles officiels applicables aux produits de la pêche destinés à l'exportation vers les marchés de l'Union Européenne, sont modifiées ainsi qu'il suit :

«**Article 24 (nouveau) :** Les infractions au présent arrêté seront punies conformément aux dispositions spécifiques de l'article 91 de la loi n°2015-017 du 29 juillet 2015 portant Code des Pêches ».

Article 2 : Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires au présent arrêté.

Article 3 : Les Secrétaires Généraux des Ministères des Pêches et de l'Economie Maritime, du Commerce, de l'Industrie et du Tourisme, de la Santé et de l'Environnement et du Développement Durable sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Journal Officiel de la République Islamique de Mauritanie.

Nouakchott, le

15 JAN 2019

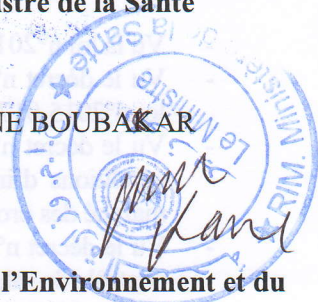
Le Ministre des Pêches et
de l'Economie Maritime

Yahya Oud ABDEDAYEM



Le Ministre de la Santé

Pr. KANE BOUBAKAR



La Ministre du Commerce, de l'Industrie
et du Tourisme

KHADJETOU MBARECK FALL



Le Ministre de l'Environnement et du
Développement Durable

AMEDI CAMARA



Ampliations :

- MSG/PR 03
- SGG/PM 03
- MPEM 10
- MCIT 02
- MS 02
- MEDD 02
- TsDpts 30
- A.N. 03
- J.O. 03

